

Question écrite du 12 décembre 2020 de M. Pierre-Yves Bosshard: «Carré-Vert: la Ville entend-elle défendre ses droits avec détermination?»

Plusieurs articles de presse nous ont récemment appris que plus de huit millions de francs seraient nécessaires pour refaire les chapes du nouveau dépôt des œuvres d'art situé sous le Carré-Vert (sur l'ancien site d'Artamis). D'après ces informations, la récente structure qui comprend quatre étages, dont trois en sous-sol, et a coûté près de 45 millions de francs présente de multiples fissures et décollements. Or, l'entreprise qui a réalisé la chape est en faillite, si bien qu'une partie des coûts pourraient incomber à la Ville. Cette même presse mentionne que l'administrateur de cette société fait l'objet d'une procédure pénale pour faillite frauduleuse, soit gestion fautive, banqueroute frauduleuse et fraude dans la saisie. Il y a quelques années, ce même administrateur faisait la une d'un quotidien de référence sous le titre «Un syndicat genevois fait plier le plus grand constructeur de Suisse» (*Le Temps*, 7 juillet 2017), car comme sous-traitant il avait obtenu un contrat d'Implenia bien qu'il ait été connu pour ne pas respecter les conventions de la branche.

Il semble que jusqu'à la parution des articles cités en préambule, les services de la Ville n'aient pas été au courant de la procédure pénale actuelle. En outre, la Ville attendrait la fin d'une procédure d'expertise – qui peut prendre plusieurs années – avant d'éventuellement engager une action commune au civil, avec d'autres entités lésées, contre l'administrateur. Pourtant, la procédure pénale permet au lésé de faire valoir ses prétentions civiles à moindres frais. En conséquence, la Ville n'entend-elle pas se joindre à cette action pénale?